

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	10
Votants	43



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 090

Décision de résiliation simple du marché public de travaux –

Cocontractant Guichard TP et Environnement _ réattribution des lots

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 14 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN VALERIE ; PRIOURET DENIS ; LEGER JEAN LUC ; ESTERELLAS PHILIPPE ; LHERITIER LAURENT ; TERNAT DIDIER ; BIALOUX CLAUDE ; DEBAENST CATHERINE ; DETOLLE ALAIN ; BAUCULAT ANNICK ; DUGAUD ISABELLE ; HAGENBACH NADINE ; HAYEZ MARIE FRANCOISE ; MOINE MICHEL ; ROUGIER BERNARD ; LABOURIER DOMINIQUE ; COLLIN PHILIPPE (*Départ à 19H30 avant le vote du point 4 _ Pouvoir à DEBAENST CATHERINE*) ; FOURNET MARIE HELENE ; LABARRE JACQUELINE ; NICOUX RENE ; ROULET ALAIN ; SIMONS BENJAMIN ; RAVET NADINE ; SALVIAT GERARD ; BŒUF JACQUES ; LANNEAU GUY ; CHABANT EVELYNE ; PERIERRE VINCENT ; ARNAUD CHRISTIAN ; FOUGERON ROGER ; AUMENIER GERARD ; DEPEIGE MONIQUE ; MIOMANDRE DIDIER ; TOURNIER JACQUES.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; MOUTARDE Jacques à ROUGIER Bernard ; DUCOURTIOUX Stéphane à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; ROGER Thierry à DUGAUD Isabelle ; PENAUD Corinne à LABOURIER Dominique ; COLLIN Philippe à DEBAENST Catherine ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; LEGROS Pierrette à BIALOUX Claude ; JOSLIN Jean-Louis à CHABANT Evelyne.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : COLLET-DUFAYS Céline ; PINLON Evelyne.

L LHERITIER Présente le rapport ci-après.

Il est demandé de procéder à une résiliation du contrat liant la Communauté de communes Creuse Grand Sud à l'entreprise GUICHARD TP ET ENVIRONNEMENT. La forme de la résiliation est une résiliation unilatérale simple pour faute du titulaire. La faute retenue est la non réalisation des prestations 13 mois après l'expiration du délai du marché.

Il est également demandé à ce que la Présidente soit mandatée pour réengager la réattribution des lots concernés, en vertu de l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'étendue du besoin, relatif au mandat, correspond à la réalisation des lots 2 et 9 du marché de travaux et pour un montant inférieur ou égal aux montants engagés, soit 23 400.00 € TTC pour le lot 2 et 8 160.00 € TTC pour le lot 9. Pour rappel ces opérations, très subventionnées, sont conduites sous mandat de maîtrise d'ouvrage des bénéficiaires qui en assurent l'autofinancement.

CONTRE : 0

POUR : 43

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire

- **ACTE** la résiliation du contrat liant l'entreprise GUICHARD TP ET ENVIRONNEMENT et la Communauté de communes Creuse Grand Sud concernant les lots 2 et 9 du marché de travaux 2021 sous forme d'une résiliation unilatérale simple de Creuse Grand Sud pour faute du titulaire du marché.
- **AUTORISE** la Présidente à signer le courrier de décision de résiliation à adresser à l'entreprise GUICHARD TP ET ENVIRONNEMENT.
- **AUTORISE la Présidente à réattribuer** les lots 2 et 9 à une autre entreprise dans la limite des montants initialement engagés et l'autorise à signer le(s) nouveau(x) acte(s) d'engagement

Ainsi fait et délibéré le 21 septembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

